

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de mars, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques POLIEN, Maire, après convocation légale adressée le 28 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers votants :	14
Nombre de pouvoirs :	02

### **Conseillers présents :**

Jean-Jacques POLIEN, Pierre CLERC, Sandra VIENNET, Patrice MANTION, Gaston VUILLEMOT, Maryline CHAUDEY, Patrick REYNOUD, Laurence CURIE, Valérie EKOUME, Natacha BLANCHARD, Aymeric MAIRE, Pascal PERNOT.

**Conseillers absents excusés :** Gaëlle DE JESUS, Pauline BONNET, Christophe DAMPENON.

### **Conseillers représentés :**

Mme Gaëlle DE JESUS a donné procuration à Mme Natacha BLANCHARD  
M. Christophe DAMPENON a donné procuration à M. Jean-Jacques POLIEN

Madame Laurence CURIE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

### **Ordre du jour de la séance**

- 1- Approbation du compte rendu de la dernière séance
- 2- Approbation du compte de Gestion 2023
- 3- Vote du Compte Administratif 2023
- 4- Affectation de résultat 2023
- 5- Installation d'un système de vidéo-protection travaux et demandes de subventions
- 6- Programme des travaux ONF 2024
- 7- Avis sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- 8- E-carte avantages jeunes 2024-2025
- 9- Questions diverses

### **01 : Approbation du compte-rendu de la dernière séance**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le procès-verbal de la dernière séance plénière du 08 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 08 décembre 2023.

## **02 : Approbation du compte de Gestion 2023**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

Monsieur le Maire rappelle que le vote du Compte de Gestion 2023 établi par Monsieur le Trésorier de Vesoul doit être adopté avant le vote du Compte Administratif 2023 de la Commune de Pusey.

Le Compte de Gestion proposé ce soir par Monsieur le Trésorier du S.G.C. de Vesoul, constitue la restitution des comptes du Comptable Publique à l'Ordonnateur et ce, pour l'année 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le compte de gestion 2023 tel que présenté ci-après :

	<b>Résultat de clôture exercice 2022</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>Résultat de clôture exercice 2023</b>
Investissement	-345 869.01 €		197 990.57 €	-147 878.44 €
Fonctionnement	499 974.06 €	345 869.01 €	282 334.48 €	436 439.53 €
<b>TOTAL</b>	<b>154 105.05 €</b>	<b>345 869.01 €</b>	<b>480 325.05 €</b>	<b>288 561.09 €</b>

## **03 : Vote du Compte Administratif 2023**

*Rapporteur : Monsieur Pierre CLERC*

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote

Monsieur Pierre CLERC, 1<sup>er</sup> Adjoint assure la présidence de la séance et présente le compte administratif 2023.

Le Compte Administratifs 2023, que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir, retrace l'exécution des consommations de crédits au 31 décembre 2023 de l'ensemble des délibérations précédemment prises lors de nos Conseils Municipaux.

Conformément à la loi NOTRe, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux documents budgétaires.

Je vous rappelle que le budget principal de la Commune de Pusey retrace l'ensemble des décisions prises en matière de travaux d'infrastructure sur le patrimoine communal (en section d'investissement) et la gestion de la Commune de Pusey (en section de fonctionnement).

### **En section d'investissement :**

Les crédits ouverts sur l'exercice 2023 s'élevaient à 913 708.01 € et retraçaient les programmations de travaux tels que :

- les acquisitions de biens techniques ;
- les travaux concernant les bâtiments communaux ;
- les travaux de voirie ;
- les travaux forestiers ;
- les actions en faveur de la jeunesse, du sport et de la culture ;
- acquisition de la maison de Monsieur Jean MOREY 8 rue du Breuil.

En marge des crédits travaux ouverts, la reprise des déficits antérieurs reportés était prévue, le remboursement de la dette en capital était inscrit tout comme l'apurement de subventions d'investissement.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- le FCTVA ;
- les subventions liées aux opérations prévues ;
- le produit de la Taxe d'Aménagement ;
- l'affectation des excédents de fonctionnement pour financer les déficits antérieurs reportés ;
- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement ;
- l'apurement des subventions d'investissement ;
- un emprunt de 234 000 euros (pour la maison 8 rue du Breuil).

Pour la section d'investissement, les consommations de crédits sont les suivantes :

**En dépenses : 484 914.66 €**

- 10- DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES 3 388.47 €  
Remboursement FCTVA suite à vente de matériel 549.28  
Remboursements de « taxe d'aménagement » 2839.19
- 16 – REMBOURSEMENT D'EMPRUNT 110 528.99 €
- 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2090.40 €
- 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES 368 906.80 €

Les programmes d'investissement sont votés au niveau de Chapitres retracés comme suit :

- Opération « 1001 – ACQUISITIONS » :

239 026.05 € ont été consommés.

Il s'agit de l'acquisition immobilière, de matériels informatiques, de mobiliers et de matériels techniques.

- Opération « 1002 – BATIMENTS » :

18 151.65 € ont été consommés.

- Opération « 1004 – VOIRIE » :

113 819.50 € ont été consommés.

**En recettes : 682 905.23 €**

- 10 - DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES 428 019.49 €  
affectation des résultats 2022 345 869.01 €  
FCTVA 52 394.14 €  
taxe d'aménagement 29 756.34 €
- 040 - ECRITURES D'ORDRES ENTRE SECTIONS 1 332.74 € ont été consommés  
au titre de l'amortissement et de la neutralisation des subventions d'équipement versées,
- 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 19 553.00 €
- 16 - EMPRUNT ET DETTES ASSIMILES 234 000.00 € d'emprunt pour l'acquisition immobilière au 8 rue du Breuil

**En section de fonctionnement :**

Les crédits ouverts sur l'exercice 2023 s'élevaient à 1 355 905.05 € et retraçaient les frais de fonctionnement tels que :

- les frais récurrents de fonctionnement de la Commune ;
- les charges de personnel ;

- les charges de gestion courante.

En marge des crédits ouverts, le remboursement de la dette en intérêts était inscrit tout comme le virement à la section d'investissement.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- le produit des services ;
- le produit des impôts et taxes ;
- le produit des dotations et subventions ;
- les autres produits de gestion courante ;
- la reprise des excédents de fonctionnements antérieurs.

Pour la section de fonctionnement, les consommations de crédits sont les suivantes :

**En dépenses : 1 007 043.53 €**

Les postes de dépenses sont les suivants :

- 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL 273 779.12 €
- 012 - CHARGES DE PERSONNEL 588 048.03 €
- 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 114 674.56 €
- 66 - CHARGES FINANCIERES 4 928.08 € (remboursement de la dette)
- 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES 400.00 €
- 014 - ATTENUATION DE PRODUITS 23 881,00 €
- 042 – ECRITURES D'ORDRES ENTRE SECTIONS 1 332.74 €

**En recettes : 1 289 378.01 €**

Les produits issus de la fiscalité directe locale pour l'année 2023 représentent 53.29 % du produit total des recettes encaissées pour un montant de 687 173,00 €, les postes de recettes sont les suivants :

- 013 - ATTENUATION DES CHARGES 44 717.48 €
- 70 - PRODUITS DES SERVICES 18 502.33 €
- 73 - IMPOTS ET TAXES 963 864.91 €
- 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 186 766.42 €
- 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION C. 74 824.28 €
- 76 - PRODUITS FINANCIERS 6.70 €
- 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS 695.89 €

D'autres éléments pouvant jouer le rôle de curseur et d'indicateur permettent d'avoir une vision prospective de la gestion communale de Pusey :

- **État de la dette au 31/12/2023 :**

Année	Dette en capital au 1 <sup>er</sup> Janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variation Annuités
2023	406 524.18	115 457.07	4 928.08	110 528.99	
2024	529 995.19	131 372.70	12 938.37	118 434.33	+15 915.63
2025	411 560.86	118 814.03	10 897.04	107 916.99	- 12 558.67
2026	303 643.87	116 832.62	9 063.55	107 769.07	- 1 981.41
2027	195 874.80	51 599.31	7 454.62	44 144.69	- 65 233.31
2028	151 730.11	29 123.60	6 357.49	22 766.11	-22 475.71

- **Tableau des effectifs budgétaires communaux par service au 31.12.2023\***

GRADE	CATEGORIE	ETP Equivalent Temps Plein	EFFECTIF	TEMPS
<b>Service ADMINISTRATIF</b>				
Attaché Territorial	A	1	1	35 H 00
Adjoint Administratif Principal 1° Classe	C	1	1	35 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>Service MEDIATHEQUE</b>				
Adjoint du patrimoine Principal 2° Classe	C	1	1	35 H 00
Adjoint d'Animation Principal 1° Classe	C	0.33	0.33	11 H 40
<b>TOTAL :</b>		<b>1.33</b>	<b>1.33</b>	
<b>Service TECHNIQUE</b>				
Agent de Maîtrise	C	1	1	35 H 00
Adjoint Technique	C	3	3	35 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	
<b>Service ECOLE</b>				
ATSEM Principal 1° Classe	C	0.94	1	33 H 00
ATSEM Principal 2° Classe	C	0.94	1	33 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>1.88</b>	<b>2</b>	
<b>Service PERISCOLAIRE</b>				
Animateur	B	2	2	35 H 00
Adjoint d'Animation	C	1	1	35 H 00
Adjoint Technique Principal 2° Classe	C	0.94	1	33 H 00
Adjoint d'Animation Principal 1° Classe	C	0.67	0.67	23 H 20
<b>TOTAL :</b>		<b>4.61</b>	<b>4.67</b>	
<b>TOTAL GENERAL :</b>		<b>13.82</b>	<b>14</b>	

\* Le tableau présente les effectifs affectés principalement par « famille de services communaux » tout en sachant que les effectifs peuvent avoir des affectations transversales entre services (polyvalence des agents).

- **État des produits fiscaux 2023 :**

<b>PREVISIONNEL</b>			
TAXE	BASES	PRODUITS	TAUX
F.B.	3 103 000 €	1 215 755 €	39.18 %
F.N.B.	39 000 €	14 469 €	37.10 %
T.H.		0 €	
Coefficient Correcteur		- 552 065 €	
		<b>678 159 €</b>	
<b>DEFINITIF</b>			
TAXE	BASES	PRODUITS	TAUX
F.B.	3 109 632 €	1 220 046 €	39.18 %
F.N.B.	39 081 €	14 499 €	37.10 %
T.H.		6116 €	
Coefficient Correcteur		- 553 897 €	
<b>TOTAL :</b>		<b>686 764 €</b>	

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le compte administratif 2023 retracé ci-après.

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le compte administratif,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	0.00	154 105.05	345 869.01	0.00	345 869.01	154 105.05
Opérations de l'exercice	1 007 043.53	1 289 378.01	484 914.66	682 905.23	1 491 958.19	1 972 283.24
<b>TOTAUX</b>	<b>1 007 043.53</b>	<b>1 443 483.06</b>	<b>830 783.67</b>	<b>682 905.23</b>	<b>1 837 827.20</b>	<b>2 126 388.29</b>
Résultats de clôture	0.00	436 439.53	147 878.44	0.00	0.00	288 561.09
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 007 043.53</b>	<b>1 443 483.06</b>	<b>830 783.67</b>	<b>682 905.23</b>	<b>1 837 827.20</b>	<b>2 126 388.29</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0.00</b>	<b>436 439.53</b>	<b>147 878.44</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>288 561.09</b>

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **04. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 436 439.53 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

##### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

###### **Résultat de fonctionnement**

###### **A Résultat de l'exercice**

+282 334.48 €

###### **B Résultats antérieurs reportés**

ligne 002 du compte administratif,

+154 105.05 €

###### **C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser)

+436 439.53 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

###### **D Solde d'exécution d'investissement**

-147 878.44 €

###### **E Solde des restes à réaliser d'investissement**

0.00 €

###### **Besoin de financement F**

=D+E

-147 878.44 €

###### **AFFECTATION = C**

=G+H

+436 439.53 €

###### **1) Affectation en réserves R 1068 en investissement**

+147 878.44 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

###### **2) H Report en fonctionnement R 002**

+288 561.09 €

**DEFICIT REPORTE D 002 0.00**

## 05. Installation d'un système de vidéo-protection sur la commune de Pusey travaux et demandes de subventions

Rapporteur : *Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

Monsieur le Maire expose : il a été décidé l'installation d'un système de vidéo-protection sur la commune de Pusey avec pour objectifs la mise en sécurité des personnes, la prévention des atteintes aux biens ainsi que la protection des bâtiments publics. En effet, la commune a subi plusieurs cambriolages et dégradations sur les bâtiments communaux (salle polyvalente, ateliers municipaux, école), sur du mobilier de voirie (panneaux, poteaux et candélabres), sur des bornes incendie, sur des biens privés (maisons d'habitation et véhicules) et sur des commerces (épicerie, restaurant).

Plusieurs devis ont été demandés et présentés au Conseil Municipal. Le devis retenu est celui de l'entreprise EGS, 35 rue du Petit Montmarin 70000 Vesoul pour un montant de 65 686.88 € HT soit 78 824.26 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût total prévisionnel d'opération de 65 686.88 € HT soit 78 824.26 € TTC et d'arrêter les modalités de financement ;
- décide de réaliser une partie des travaux d'installation d'un système de vidéo-protection sur la commune de Pusey en 2024. En effet, dans un premier temps, seuls le serveur et les caméras placées sur les bâtiments seront installés pour un montant de 19 716 .00 € HT soit 23 660.00 € TTC ;
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 à hauteur de 40% des travaux HT ;
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre du Financement d'actions de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2024 à hauteur de 40% des travaux HT ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
  - **Pour la totalité des travaux : 65 686.88 € HT soit 78 824.26 € TTC**
    - subvention DETR 40 % : 26 274.75 €
    - subvention FIPD 40% : 26 274.75 €
    - autofinancement : 26 274.76 € TTC
  - **Pour les travaux retenus pour 2024 : 19 716 .00 € HT soit 23 660.00 € TTC**
    - subvention DETR 40 % : 7 886.40 €
    - subvention FIPD 40% : 7 886.40 €
    - autofinancement 7887.20 € TTC
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ;
- d'inscrire les sommes correspondantes au budget primitif 2024 pour les travaux sélectionnés pour 2024.
- d'inscrire les sommes correspondantes au budget primitif de l'année concernée pour les travaux qui seront effectués ultérieurement.

## **06. Programme des travaux ONF 2024**

*Rapporteur : Monsieur Patrice MANTION*

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du programme de travaux 2024 estimé par les services de l'O.N.F. à 13 424.00 € HT soit 14 923.20 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le programme de travaux 2024 ;
- Autorise M. le Maire à passer commande des travaux auprès de l'ONF pour ces travaux pour un montant de 13 424.00 € HT soit 14 923.20 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier ;
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024.

## **07. Avis sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre de la procédure de révision des documents d'urbanisme de la CAV, le Conseil Communautaire s'est prononcé le 14 décembre 2023 sur l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Conformément à l'article L 153-16 du code de l'urbanisme, le dossier a été transmis le 19/01/2024 à la commune de Pusey. Le Conseil Municipal doit maintenant donner son avis sur le projet de révision du PLUi.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tel que transmis;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

## **08. E-carte avantages jeunes 2024-2025**

*Rapporteur : Madame Sandra VIENNET*

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Municipal de Pusey a mis en place le dispositif de la « Carte Avantages Jeunes » depuis l'année 2017-2018.

La « E-Carte Avantages Jeunes » est destinée aux jeunes de moins de 30 ans.

Trois possibilités sont proposées pour la mise en place :

- Devenir point de vente classique :

Les « E-Cartes Avantages Jeunes » sont facturées au tarif de 10 € l'unité à la Commune qui les revend aux jeunes 10 € l'unité selon les critères établis par le CIJ.

- Offrir la « E-Carte Avantages Jeunes » :

Les « E-Cartes Avantages Jeunes » sont facturées au tarif de 9 € l'unité à la Commune qui les offre aux jeunes selon les critères établis par la Commune.

- Prendre en charge une partie de son prix de vente :

Les « E-Cartes Avantages Jeunes » sont facturées au tarif de 9 € l'unité à la Commune qui les revend aux jeunes 8 € maxi l'unité selon les critères établis par le CIJ.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Renouvelle la mise en place du dispositif « E-Carte Avantages Jeunes » pour l'année 2024-2025.
- Décide d'offrir la « E-Carte Avantages Jeunes » pour l'année 2024-2025

- Définit les critères de délivrance de la « Carte Avantages Jeunes » pour l'année 2024-2025 comme suit :
  - Bénéficiaire : jeune habitant la Commune de Pusey au 01/09/2024 ;
  - Jeunes scolarisés du collège à la fin des études supérieures et également aux jeunes en recherche d'emploi jusqu'à 25 ans ;
  - L'appréciation de la scolarisation et de l'âge se fera en date du 01/09/2024.

## **9. Questions diverses :**

### Intervention de Monsieur Jean-Jacques POLIEN

1. Monsieur le Maire fait part des nombreux remerciements reçus pour les colis de Noël des séniors.
2. Situation de la FOL  
Ouverture d'une procédure de sauvegarde en cours pour la Ligue F.O.L. 70, avec laquelle nous avons conventionné pour la mission d'intérêt général de fonctionnement de notre centre d'accueil éducatif (service périscolaire) de 2021 à 2024. Le renouvellement de la convention actuelle qui se termine au 31/08/2024 vous sera proposé lors d'un prochain conseil.
3. Un contrat intérim avec le Centre de Gestion de la Haute-Saône est signé du 12/02/24 au 10/07/24 pour le remplacement de l'ATSEM par Madame Mélanie COURTOISIER.
4. Le montant du prêt retenu pour le budget primitif 2024 est de 180 000 euros sur 10 ans.
5. Elections européennes du 09 juin 2024 : ouverture des bureaux de vote de 8h00 à 18h00.  
Voici l'organisation du bureau de vote à la mairie, salle du Conseil.

### **DIMANCHE 09 JUIN 2024** **BUREAU DE VOTE ÉLECTIONS EUROPEENNES 2024**

TRANCHE HORAIRE	MAIRE/ ADJOINTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	CONSEILLERS MUNICIPAUX	CONSEILLERS MUNICIPAUX
08H00 - 10H30	POLIEN Jean-Jacques	REYNOUD Patrick	MAIRE Aymeric	BONNET Pauline
10H30 - 13H00	MANTION Patrice	CURIE Laurence	BLANCHARD Natacha	EKOUME Valérie
13H00 - 15H30	VIENNET Sandra	VUILLEMOT Gaston	DAMPENON Christophe	
15H30 - 18H00	CLERC Pierre	POLIEN Jean-Jacques	DE JESUS Gaëlle	

6. Subventions globales suite aux demandes :
  - aux associations sportives : 8250 euros
  - aux associations culturelles : 2500 euros
  - aux associations caritatives (CCAS) : 900 euros (à voir Afrique 70 CCAS)

Le Conseil Municipal s'inquiète de l'avenir des associations à Pusey qui peinent à trouver des bénévoles pour les fonctions de bureau.

7. Pendant les futures réunions du CCAS, les subventions seront à définir : assistance ELIAD, UDAF et Restos du Cœur.
8. Concernant la future station de service au gaz pour les camions et bus alimentés en méthane : la station se fera sur Vesoul et non Pusey Oasis. Il n'y aura donc pas d'entrave à la circulation sur Pusey.
9. Projet de création d'un conseil des Sages. L'objectif est de fédérer dans les quartiers de Pusey des cercles de retraités chargés d'éclairer le Conseil Municipal et le Maire sur des observations faites dans le village.
10. Lors du prochain Conseil Municipal, il conviendra de choisir la banque retenue pour la souscription du prêt et de voter le budget primitif.
11. Présentation d'un nouveau petit journal puséen : réalisé par les enfants du péricolaire, ils retracent les actualités de l'école et de la commune pour les autres enfants.
12. Prochaines réunions du CCAS : jeudi 14/03/2024 à 18h30 et jeudi 21/03/2024 à 18h30
13. Associations : il a été constaté que les chaises n'avaient pas été rangées après certaines manifestations.
14. Travaux concernant la Maison Morey : hangar pour rangement et stockage matériel + allée en direction de la maison municipale et des associations + porte.
15. Remise des prix de fleurissement : date à prévoir
16. Suite aux retours de concitoyens, le conseil s'interroge sur le maintien et des colis de Noël et du repas du 8 mai. La réflexion porte sur la possibilité de réduire l'offre au choix, à l'une ou l'autre des prestations, et ce dans un souci d'équité.
17. Plus de distribution de compost à cause du broyage des végétaux et du mulching pour la tonte. Pour les personnes en demande, il est conseillé de s'adresser chez Agricompost à Montigny.
18. Le Pusey Info printemps est en cours pour une distribution fin mars début avril.

Fin de la séance à 20h00.

Fait à Pusey, le 08/03/2024

Le Maire

Jean-Jacques POLIEN



La secrétaire

Laurence CURIE